

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2009

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE - (n° 1793)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
M. Cherpion

ARTICLE 13 SEPTIES

À l'alinéa 1, substituer à la référence :

« L. 5221-7 »,

la référence :

« L. 5221-5 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une référence.